

A l'attention du collège Communal de Léglise

Concerne: Projet d'implantation et d'exploitation par Alternative Green de quatre (4) éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 3.6 MW sur la commune de Léglise entre les villages de Thibessart et Mellier

Mesdames, Messieurs les élus,

Bien que favorable aux énergies renouvelables réellement respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être de la population, par la présente lettre, je vous informe de mon total désaccord et de mon refus de voir ce projet éolien hors norme s'implanter sur les hauteurs de Mellier – Thibessart.

Vous trouverez, ci-dessous, une synthèse des points principaux justifiant mon opposition :

- Lorsqu'un permis est accordé, **des demandes d'extension de parcs suivent toujours** (avant-projet de la société Storm contigu en cours de procédure). Ainsi accepter 4 éoliennes aujourd'hui sans vision globale, c'est ouvrir la voie à l'anarchie urbanistique.
Contrairement à ce qu'affirme Alternative Green, qu'il n'y a pas de SOL sur le territoire de Léglise, je vous rappelle Monsieur Le Bourgmestre votre discours du 06 février 2019 actant la décision de principe de la **mise en place d'un SOL**. Celle-ci a été acceptée à l'unanimité en séance du conseil communal en date du 27 février dernier.
- Le gigantisme de ces éoliennes, **200 m de hauteur**, ne s'intègre pas du tout dans le cadre de notre région à caractère rural. Ce projet est déstructurant du point de vue paysager au vu de sa **position dominante** au sommet de plusieurs villages. Aucun photomontage réaliste ne fait état de l'impact visuel d'arrière-plan qu'il générera en entrant dans le village de Léglise depuis les routes d'accès nord du village. Les **nuisances visuelles** telles que mouvement des pales, flash lumineux pendant la nuit, effets stroboscopiques sont perturbantes.
- Le Parc Naturel de la Haute Sûre et Forêt d'Anlier recommande une distance d'exclusion de 750 mètres dans le but de préserver la qualité du cadre de vie que nous connaissons dans notre région. (Voir 1000 m si habitations dans le sens des vents dominants). Les biens les plus proches des machines subiront une **dévaluation immobilière** inacceptable.
- En mars 2018, l'IBPES, le GIEC de la biodiversité, fait un constat alarmant : le déclin de la biodiversité se poursuit et en Europe, il atteint 42% des populations d'animaux et de plantes terrestres. La région entre Léglise-Thibessart-Mellier regorge de biodiversité. Couloir migratoire pour les grues, Il y a également énormément de chauve-souris et d'oiseaux protégés ou en voie de disparition : c'est le cas du Milan royal.
Le DNF a remis un avis défavorable à plusieurs reprises sur le choix de ce site d'implantation !
- Un **danger pour la santé** des riverains. Le bruit et les infrasons éoliens nuiront à la qualité de vie des riverains ainsi qu'à leur santé. Les études réalisées montrent une gêne certaine pour les riverains, voir le développement de symptômes alarmants (insomnies, migraines, nausées, problèmes cardiaques, ...).
- Léglise est une région à vocation largement touristique et qui vit de son **tourisme** (gîtes, chambres d'hôtes,). Une récente étude indique que 95% des touristes changent de destination s'ils ont connaissance d'un parc éolien à moins de 10 kilomètres de leur hébergement.
- Des projets de production d'énergie renouvelable non intermittente et plus en adéquation avec les ressources disponibles sont à privilégier dans notre région (biomasse, biogaz, eau).

En conclusion, je réaffirme ma totale opposition à ce projet qui est pour moi tout sauf écologique, et j'espère que vous défendrez activement, et sans fléchir, le bien-être de vos citoyens et la préservation de notre cadre de vie si typique et particulier. Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les élus, l'expression de mes salutations distinguées.

Prénom et Nom :

Adresse postale :

Signature :